



## Reconnaissance par son père décédé...

Par **Mariea**, le **09/08/2008** à **14:09**

Bonjour, mon grand-père menacé, a quitté l'Espagne en 1939 afin de fuir la guerre civile d'Espagne. Derrière lui, il a laissé une femme et deux enfants. En 1946, il a rencontré ma grand-mère et a eu avec elle trois enfants. N'ayant jamais pu retourner en Espagne, le divorce n'étant pas possible, il n'a jamais pu reconnaître ses enfants pourtant il a toujours vécu en France avec eux et les a élevés... Je crois aussi qu'à cette époque, il n'était pas possible de reconnaître les enfants "adultérins". De tout son vivant mon grand-père n'a pu reconnaître ses enfants. Serait-il possible à présent d'être reconnu par ce père décédé ? Et comment faire ?

Merci d'avance pour votre aide.

Mariea